

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 17 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 17 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **René CLINCHARD**, Maire.

Présents : Richard GRIBALDO, Jean Claude LINCK, Christine PIGAGLIO, Nadine SINIBALDI, Yanne SOUCHET, Richard ZUPPO.

Absents représentés : François CLAUZON pouvoir à **Yanne SOUCHET**, **Laurent VIDAL** pouvoir à **Nadine SINIBALDI**, **Marie-France NABOULET** pouvoir à **Richard GRIBALDO**.

Monsieur **Jean Claude LINCK** a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2017.
- 2/ Schéma Départemental d'Itinéraires de Randonnées Pédestres – Déclassement de sentiers.
- 3/ Avis de la commune sur le Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2022.
- 4/ Renégociation du contrat assurance groupe risque statutaire.
- 5/ Point d'information sur les projets en cours et sur les projets en préparation pour 2018.
- 6/ Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de démission de Mademoiselle Amélie GOLIAS, en date du 28 décembre 2017 :

Monsieur le Maire,

Veillez recevoir par la présente ma démission de ma fonction de conseillère municipale de la commune de Roure et ce pour des raisons éthiques et personnelles. Celle-ci prend effet immédiatement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Amélie GOLIAS

Le Maire indique qu'il a transmis, le 29 décembre 2017, ce courrier au Préfet des Alpes-Maritimes, qui en a pris acte et a demandé au secrétariat de refaire un tableau de la composition du Conseil Municipal à 10 membres.

1/ Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2017 : après lecture par le Maire, et une demande de précision portant sur l'intitulé du « contrat santé labellisé », p 3. Après discussion, le Conseil décide de remplacer cette formulation par la suivante : « n'ayant pas choisi le contrat proposé par le Centre de Gestion ».

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Ce procès-verbal figure dans les annexes au présent compte rendu (Annexe 1).

2/ Schéma Départemental d'Itinéraires de Randonnées Pédestres – Déclassement de sentiers.

Le Maire précise d'abord au **Conseil Municipal** qu'il a reçu en octobre les responsables du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR).

Suite à un éboulement à Puch Bas, le sentier est coupé entre les balises 245 et 246. Un itinéraire d'évitement n'ayant pu être mis en place du fait de l'opposition de certains propriétaires, la solution proposée par le PDIPR est le déclassement du sentier entre ces deux balises.

Autre problème similaire sur le sentier passant par La Cerise, qui n'est plus praticable entre les balises 253 et 254, du fait des dangers que représentent des chutes fréquentes de blocs de pierre. Le déclassement de ce tronçon est proposé. Un nouvel itinéraire part de la balise 253 en direction d'Ambruos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité ces deux propositions de déclassement.

Le Maire apporte au Conseil deux informations concernant les projets qui seront réalisés par le PDIPR :

- Le PDIPR instruit un dossier concernant des améliorations (escaliers) sur le GR5 au niveau de la cascade de Longon.
- A Rougios, la proposition de Gérard CHEVAL, directeur de l'AFP de revenir à l'ancien tracé du GR5 a été validée par les responsables du PDIPR.

3/ Avis de la commune sur le Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2022.

Le Maire rappelle que le projet de PLH vient d'être arrêté par le Conseil Métropolitain, le 1^{er} février 2018. Durant ce mois de février 2018, les Conseils Municipaux des 49 communes qui composent la Métropole NCA sont appelés à donner leur avis sur le projet arrêté. C'est l'objet de la présente délibération.

L'adoption définitive du PLH par le Conseil Métropolitain doit intervenir en juin 2018. Le PLH sera exécutoire deux mois après son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de PLH à l'unanimité.

Monsieur Jean Claude LINCK propose qu'un tirage papier de la totalité du projet (environ 250 pages) soit réalisé par la commune et mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie. La proposition est adoptée par le Conseil.

4/ Renégociation du contrat assurance groupe risque statutaire.

Le Maire rappelle que tous les quatre ans le Centre de gestion renégocie, au profit des collectivités locales qui souhaitent y souscrire, un contrat d'assurance groupe par mise en concurrence des entreprises d'assurance agréées.

La présente délibération a pour objet de mandater le Centre de Gestion en vue de la négociation et de la souscription pour son compte d'un contrat d'assurance concernant la couverture des risques statutaires des personnels municipaux titulaires et non titulaires.

Oùï les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

5/ / Point d'information sur les projets en cours et sur les projets en préparation pour 2018.

a/ Auberge communale « Le Robur ».

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution du dossier :

- Les futurs gérants ont suivi deux stages de formation, il leur reste encore à effectuer celui concernant la tenue d'un débit de boissons.
- La vérification des systèmes de sécurité a montré la nécessité de remplacer un certain nombre de batteries sur les dispositifs de sécurité et certains extincteurs.
- Des problèmes de livraison sont intervenus sur une partie du matériel de cuisine commandé.
- Les différents travaux prévus à l'ancienne mairie (rénovation de la cage d'escalier, remplacement de fenêtres, augmentation de la puissance du compteur électrique...) sont programmés.
- Le nouveau bail est rédigé, un nouvel état des lieux doit être prochainement réalisé.

Si aucun obstacle juridique ou sécuritaire ne s'y oppose, le Conseil Municipal souhaite que l'Auberge Communale ouvre le plus rapidement possible, début avril si possible.

b/ Travaux devant les lavoirs.

Ces travaux rentrent dans la dotation cantonale 2017.

c/ Chapelle Saint-Sébastien.

L'entreprise a récupéré des lauzes pour la toiture, ce qui devrait permettre de reprendre les travaux.

d/ Murs éboulés.

Le Maire évoque les trois chantiers en cours.

1^{er} chantier, au bord de la route au **quartier Plan Faraut**, près de la grange de Madame J. BELLET : les services de la Métropole ont programmé les travaux de réparation pour la mi-mars.

2^{ème} chantier, **route de la Madone**, en face de la maison habitée par la famille ROGERI : la réparation sera assurée par le personnel métropolitain en poste sur la commune.

3^{ème} chantier, le Gouleijou, **chemin des Vignes** : le devis est en cours d'élaboration. La Métropole a pris contact avec un spécialiste de ce type de murs et qui réside à La Bollène Vésubie.

e/ Rénovation du refuge de Longon.

Le Maire rappelle que le **bureau d'étude FARLAT a été retenu**, suite à l'appel d'offres. Il signale au Conseil qu'il a rencontré récemment le responsable du bureau d'étude et des représentants de la Métropole pour faire le point sur le dossier.

Le Maire ayant demandé une aide à la Métropole pour assurer le suivi du dossier, le **Président Christian ESTROSI** a désigné **Monsieur COQUEL** au titre de référent technique.

La Métropole instruit actuellement les dossiers sur les impacts environnementaux et archéologiques du projet, elle travaille également avec l'ARS et la Régie Eau d'Azur.

Parallèlement, les services de la Métropole recherchent des financements. Ils se sont tournés vers le **CRET (Contrat Régional d'Équilibre Territorial) qui permet d'associer des financements en provenance de la Région, de l'État et de l'Europe.**

Le bureau d'étude possède tous les éléments nécessaires pour travailler sur le dossier. Dès que l'accès au refuge sera possible, à la fin du printemps, il réalisera des esquisses sur le terrain.

Comme le Conseil Municipal l'a décidé, nous avancerons dans ce dossier jusqu'au stade de l'Avant-Projet Détaillé. **En fonction du montant des financements obtenus à ce stade, il nous reviendrait de décider de la poursuite du projet jusqu'à son terme ou d'y renoncer.**

f/ Signalétique.

Résultats de l'appel d'offres :

- Pour le lot n° 2 (« **Conception graphique, impression et fourniture de mobilier de signalétique.** », estimation 45 300 €), 3 offres : c'est la société « Alliance Consultants » qui a été retenue avec une offre à 35 000 euros, la plus basse et la seule qui rentrait dans l'estimation prévue..

- Pour le lot n° 1 (« **Pose de la signalétique, travaux de sentier et de maçonnerie.** »), estimation 25 000 €), deux offres ont été reçues mais d'un montant très supérieur à l'estimation. L'offre la moins chère est la moins bien notée sur le plan technique.

Compte tenu de l'expérience de la pose des éléments de l'adressage, le Conseil est d'avis de privilégier les compétences techniques sur le prix.

g/ Électrification de la bergerie de Las Pennas.

Neuf conventions de passage ont été signées par les propriétaires concernés.

La phase de réalisation peut commencer. L'électrification sera réalisée dans deux mois.

Cela permettra de rapprocher le réseau électrique de l'Arboretum pour un raccordement ultérieur.

h/ Poteau incendie au Pla.

Suite à un premier refus du SDIS, le Maire a adressé un nouveau courrier, le 8 février 2018, cette fois au lieutenant-colonel GIACOBI dont il donne lecture au Conseil. Il y renouvelle sa demande d'installation d'un poteau incendie au quartier du Pla.

Ce courrier n'a pas encore reçu de réponse.

i/ Poursuite de la mise en place du PLUM : projet de piste du Brec.

L'élaboration du PLUM entraînera la création de différents zonages de terrains. Le Maire annonce qu'il a **fait inscrire des réservations** dans les zones concernées par le passage de la future piste et par l'implantation de la nouvelle station de traitement des eaux usées.

Une fois le Cahier des Charges Techniques Particulières (CCTP) rédigé, il sera possible de prendre une délibération pour lancer la réalisation du projet de 1^{ère} tranche de la piste du Brec : environ 300 m de long, pour une emprise au sol de 2 300 m² et un coût estimé à 76 300 € HT.

j/ Projet de microcentrale.

Les études avancent.

k/ Tourisme.

Proposition à mettre à l'étude : envisager la possibilité d'ouvrir le Point d'Information Tourisme 2 jours par semaine, en plus de la période de juillet- août.

l/ Moulin communal.

Le Maire rend compte des difficultés à trouver un laboureur pour la parcelle prévue pour un semis de blé.

Les travaux proposés par l'A3PR sont multiples. Ils représentent plusieurs lots et font appel à des corps de métier différents. Le Conseil estime que la solution consisterait à **faire appel à un maître d'œuvre pour gérer le dossier et suivre les travaux.**

m/ EDF.

A la suite d'une négociation avec EDF, les communes de la Tinée, traversées par des conduites d'eau souterraines destinées à l'alimentation des centrales hydroélectriques EDF, touchaient des indemnités annuelles, 15 230 € pour Roure. Cette disposition n'étant plus en adéquation avec une directive européenne, ces indemnités vont être très certainement supprimées afin que les communes ne soient pas condamnées.

n/ Déploiement de la fibre optique.

Prévu pour le deuxième semestre 2018.

o/ Compteurs Linky.

Installation prévue en 2018.

p/ Arboretum.

Il a reçu le label « jardin remarquable » et bénéficie de la reconduction, pour deux ans, de l'agrément par le Service Civique.

La question essentielle est l'avenir de l'Arboretum. La Métropole semble intéressée par la reprise de la structure.

En ce qui concerne des travaux éventuels à l'ancienne chèvrerie, le Conseil estime nécessaire de relire attentivement les clauses du bail à commodat, signé entre la commune et l'Arboretum.

q/ Propreté du village.

La commune a acheté deux bornes avec distributeur de sacs de propreté pour chiens.

Achat de trois jardinières pour la Rue Centrale sous la fontaine du Culassou.

6/ Questions diverses :

Sono de la Salle des Fêtes : prévoir un adaptateur pour lire les clés USB.

Isolation acoustique de la porte intérieure du cabinet médical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21 h.**

